LETTRE
DE
MONSEIGNEVR LE CARDINAL du Perron.

A MONSEIGNEVR le Prince.

A ROVEN,
Chez IEAN OSMONT, & IEAN BERTELIN, dans la Cour du Palais.

M. DC. XIV.
Auec permißion.

LETTRE DE MONSEIGNEVR LE CARDINAL du Perron.

A MONSEIGNEVR le Prince.

MONSIEVR,

L'affection que i'ay à voſtre ſeruice, & l'honneur qu'il vous a pleu me faire de m'aduertir de vos loüable deſſeins pour le bien du

Roy & du Royaume, m'obligent de prier Dieu que l'yſſuë en ſoit autant heureuſe, que la propoſition en eſt plauſible. Il eſt vray que c'eſt choſe que j'oſe moins eſperer que deſirer, ſi vous demeurez ce-pendant eſloigné de leurs Majeſtez, & ne les aſſiſtez auſſi bien de voſtre preſence que de vos conſeils. Il n'y a ſi parfaict gouuernement d'Eſtat, & principalement ſous la minorité des Rois qui puiſſe plaire à tous, & ou il ne ſe trouue quelque choſe à redire. Mais comme vn ancien a prudemment eſcrit, qu'il n'y a point de ſi mauuais Prince qui ne

vaille mieux qu'vne guerre ciuile : Ainſi peut-on dire du regime des Eſtats, qu'il n'y a point d'adminiſtration quelle quelle ſoit, qui ne vaille mieux qu'vne diſcorde ciuile. Ie ſçay que vos intentions en ſont fort eſloignées, mais ie ſçay auſsi que les ſucces ſont ſouuent fort eſloignez des intentions. Il ſe fera pluſieurs rapports de vous à la Reyne, & de la Reyne à vous, qui eſtant preſent ſeront nuls, eſtant abſents s'aigriront par les chemins, & vous rempliront les eſprits de ſoupçons. Et vous meſmes ne ſçauriez empeſcher que pluſieurs vous

voyant ſeparé de la Cour, & croyans que voſtre ſeparation procede de meſcontentement ne ſe ſeruent de l'ombre de voſtre nom pour troubler la tranquilité publique. Meſſieurs vos predeceſſeurs ont touſiours eu beaucoup plus d'heur & de contentement quand il ont eſté aupres des Roys & à la Cour, qui eſt le Ciel ou tels aſtres doiuent luire, que quand ils ont eſté eſloignez. Et neantmoins jamais aucun d'eux n'y a eu plus de part, ſoit en authorité, ſoit en graces & faueurs de leurs Majeſtez, que vous auez eu iuſques icy; s'eſtant la bonté

de la Reyne, qui a tousiours essayé de donner contentement à chacun, particulierement pleuës & estudiée a recercher tous moyens de vous obliger. Vos vtiles aduis de reformation s'executeront trop mieux quand vous serez aupres d'elle, pour luy ayder à tenir la main, que quand vous serez en lieu où vostre absence interpretée à mescontentement, fera prendre à plusieurs vos bonnes intentions pour pretextes. La France a la memoire recente, & est encore si lasse de la misere des troubles passez, que le premier article de toute reformation doit estre l'entre-

tien de la paix; de la rupture de laquelle si ceux à l'occasion de qui elle a esté rompuë les autres-fois, eussent peu voir les suittes peintes en vn tableau, & s'imaginer à combien de malheurs d'Estat & de Religion ils ont ouuert les portes, & quelles maledictions de Dieu & des hommes ils ont encouruës; ils eussent mieux aimé se ietter eux mesmes dedans le feu, que d'estre causes de l'embrasement de leur partie. Ie ne vous represente point ces choses, comme doutant que vous ne les ayez en assez grande horreur; vostre naturel & vostre zele au bien

de la

de la Religion & du Royaume, en donnent trop d'asseurance : mais afin de vous supplier de prendre garde que plusieurs esprits turbulents & desireux de nouueauté, n'abusent de l'occasion de vostre esloignement pour allumer vn feu qu'il sera plus facile de preuenir que d'esteindre; mais qui en fin cuira plus à ceux qui l'allumeront, qu'à aucuns autres. Car Dieu qui protege separément les causes des Roys, des Vefues & des Orphelins, les protegera encore plus puissamment quand elles seront conjointes toutes trois ensemble; Et vous mesme se-

rez le premier à expoſer voſtre vie pour leur defence. Ie le prie qu'il n'en ſoit point beſoin, & vous de me tenir,

Monſieur, pour

Voſtre tres-humble & tres-affectionné ſeruiteur. I. CARDINAL DV PERRON.

De Paris ce 3. Mars 1614.